PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9866 — United Group/Forthnet)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 234/04)

1. Le 9 juillet 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— NEWCO United Group Hellas S.A.R.L. («NewCo», Luxembourg), filiale à 100 % de United Group BV («United Group», Pays-Bas), sous le contrôle exclusif, en dernier ressort, de BC Partners LLP («BC Partners», Royaume-Uni);

— Hellenic Telecommunications and Telematic Applications S.A. («Forthnet», Grèce).

United Group, par le truchement de NewCo, acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de Forthnet.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— United Group: prestataire de services de télécommunication et de médias en Europe du Sud-Est, où l'entreprise exploite une plateforme de médias multi-play par câble;

— Forthnet: opérateur de télécommunications exerçant ses activités en Grèce et à Chypre, sous la marque «NOVA», et fournissant des services de téléphonie fixe, de haut débit fixe et de télévision payante (aussi bien par satellite que par l'internet, au moyen de services «par contournement») à des particuliers, des entreprises et des administrations.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9866 — United Group/Forthnet

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 229-64301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE